

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

Ministère de l'enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique
Université Chadli Bendjedid - El Tarf - Algérie

CONVENTION CADRE DE PARTENARIAT 2018/2019

Entre

Université Chadli Bendjedid El Tarf ALGERIE

Représentée par son Recteur

Le Professeur A.Laiche

et

ITG Formation (Paris, France)

Représentée par son Président

M.PatrickLevy-Waitz

Responsable du projet : N.Gasmi Hedroug

I – OBJET

En exécution du présent contrat, le bénéficiaire Université El Tarf entend faire participer des membres de son Personnel à l'action de formation organisée par l'organisme de formation signataire, intitulée :

« Assistance Qualité : Efficacité Professionnelle ».

II – NATURE ET CARACTERISTIQUES DE L'ACTION DE FORMATION

- L'action de formation entre dans la catégorie des actions:
 - d'adaptation, de développement des compétences
 - de validation des acquis professionnels
 - optimiser son efficacité professionnelle
- Elle a pour objectifs :
 - Optimiser la performance des cadres de l'Université de EL Tarf,
 - Intégrer les finalités et le concept de la conduite du changement et d'efficacité professionnelle,
 - Approfondir les connaissances sur les savoirs, savoirs être, savoirs faire,
 - Permettre l'acquisition des différentes techniques de communication interne et des relations interprofessionnelles
- Sa durée : est fixée à 3 journées pédagogiques réparties en journées de formation en centre, journées en immersion professionnelle et temps de recherche pédagogique.

- La présente convention concerne :
- 13 cadres administratifs

III – ORGANISATION DE L'ACTION DE FORMATION

- L'action de formation aura lieu pendant la période du **2018/2019 en sessions mensuelles**
- Le planning des formations peut être modifié selon l'obtention des visas. Le report doit être annoncé au moins 2 jours avant.
- Lieu de formation : **Marseille - FRANCE ou en Algérie en alternance**
 - Elle est organisée pour un effectif de **10 à 15 stagiaires**.
 - Les horaires journaliers sont les suivants : de **9h00 à 12h00** et **13h00 à 15h00** en face à face pédagogique ou en travaux personnels dirigés.

Les conditions générales dans lesquelles la formation est dispensée, notamment les moyens pédagogiques et techniques, d'hébergement et de séjour sont les suivantes :

- La session aura lieu dans les locaux prévus par l'Organisme français, à l'effet de la formation,
- Les moyens matériels nécessaires seront mis à disposition de l'intervenant formateur et du groupe,
- L'ensemble des participants doivent arriver d'Algérie, en même temps,
- L'organisation du retour vers l'Algérie, se fera également à même date pour l'ensemble du groupe,
- Les stagiaires seront hébergés sur un même site hôtelier, dans la mesure du possible en appartement 'hôtel, réservé par l'organisme français, mais à la charge du participant, occupant l'appartement.

Les titres de transport Avion et d'hébergement sont à la charge de l'Université de El Tarf.
Les stagiaires participants seront assurés dans le cadre de l'assurance stagiaire de notre établissement.

IV - ENGAGEMENT DE PARTICIPATION

Le bénéficiaire s'engage à assurer la présence du/des participant(s) aux dates, lieux et heures prévus ci-dessus, dont le nombre sera de 10 à 15 personnes par session.

V – MOYENS PERMETTANT D'APPRECIER LES RESULTATS DE L'ACTION

L'appréciation des résultats se fait à travers les évaluations qui permettent de déterminer si le stagiaire a acquis les connaissances ou les gestes professionnels dont la maîtrise constitue l'objectif initial du parcours formatif.

Les procédures d'évaluation peuvent être des comptes rendus, des fiches d'évaluation ou des entretiens individuels.

VI – SANCTION DE LA FORMATION

Une attestation, précisant notamment la nature, les acquis et la durée de la session, sera remise au stagiaire et transmise au rectorat de l'Université à l'issue de la prestation.

Les titres de transport Avion et d'hébergement sont à la charge de l'Université Chadli Bendjedid d'El Tarf

VII – MOYENS PERMETTANT DE SUIVRE L'EXECUTION DE L'ACTION

Les feuilles de présence signées par le stagiaire et le(s) formateur(s) et par demi-journée de formation, l'objectif étant de justifier la réalisation de la formation. De plus, le suivi peut également, dans certains cas, être justifié à l'aide de documents tels que rapports, bilans ou comptes rendus.

VIII – DELAI DE RETRACTATION

Les stagiaires participants sont tributaires de l'octroi de visa par les services consulaires français, l'Université a un délai de 10 jours pour se rétracter quant à l'organisation de la session de formation pour ses stagiaires. Il en informe l'organisme de formation par tout moyen qui permet accusé réception.

Dans ce cas, aucune somme ne peut être exigée.

IX – PRIX DE LA FORMATION

Le coût de la formation, objet de la présente convention, s'élève à : 300 €/stagiaire TTC

Cette somme couvre l'intégralité des frais engagés de l'organisme de formation pour cette session, sans le coût de l'hébergement et de séjour, aux frais des stagiaires. Cf. article III.

Le règlement total de la formation se fera par participant, dès son arrivée à Marseille. Un reçu lui sera remis.

X – DEDIT - INTERRUPTION DE STAGE

En raison du caractère particulier du montage de formation et de la réglementation de l'octroi des visas par les services consulaires de l'ambassade de France en Algérie, en cas de cessation anticipée de la session de formation ou en cas d'abandon du stage par le stagiaire ou de renoncement par l'entreprise bénéficiaire à l'exécution de la présente convention pour un motif légitime ou un cas de force majeure dûment reconnus, le présent contrat est résilié par courrier avec accusé de réception.

Dans ce cas, seules les prestations effectivement dispensées sont dues au prorata temporis du coût total Article IX.

XI – CAS DE DIFFEREND

Si une contestation ou un différend n'ont pu être réglés à l'amiable, le tribunal de Marseille sera seul compétent pour régler le litige.

Fait en double exemplaire, à

El Tarf, le.....

Marseille, le.....

L'entreprise bénéficiaire

Université Chadli Bendjedid El Tarf
Pr. AbdelAziz Laiche, Recteur
Recteur de L'Université
Chadli Bendjedid -W- El-Tarf
Pr: LAÏCHE Abdelaziz



L'organisme de formation

Mr.

Paris le 14/09/2018
Patrick Leng-waltz

ITG - FORMATION
18, rue de la Ville l'Évêque - 75008 PARIS
SAS au capital de 40 000 €
SIRET 444 632 970 00026
Tel. 01 44 69 89 40 - Fax 01 44 69 80 44